

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
ARRÊTÉ N° 2026-238 :
Portant réglementation du stationnement
Cours Eugène Chauffour
Pour réserver 3 places de stationnement pour installer un Food Truck

Le Maire de la commune de La Flotte,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-5, L.2213-1 au L.2213-6,

Vu le Code de la Route et principalement les articles R. 411-7 à R 411-8,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Vu l'arrêté du 07 juin 1977 relatif à la signalisation de routes et autoroutes et ses modifications ultérieures,

Vu la demande de :

ALFRED'S BURGER
Représentée par M. GELU
3 RUE DU MARCHÉ
17630 LA FLOTTE

Considérant que les travaux ou interventions de toutes natures sur les voies relevant de la police du maire nécessitent certaines restrictions au droit des chantiers,

Considérant que pour réserver 3 places de stationnement cours Eugène Chauffour pour installer un Food Truck, des accidents et des encombrements pourraient se produire si le stationnement n'était pas réglementé cours Eugène Chauffour,

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : Du lundi 29 juin 2026 à 08h00 au mardi 30 juin 2026 à 18h00

Le stationnement de tout véhicule sera interdit cours Eugène CHAUFFOUR pour réserver 3 places de stationnement en face de l'aire de jeux pour installer un Food Truck par « ALFRED'S BURGER représentée par M. GELU ».

ARTICLE 2 : La pose, la surveillance et l'enlèvement de la signalisation réglementaire seront assurés par les services de la commune de La Flotte.

ARTICLE 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux Tribunaux compétents.

ARTICLE 4 : Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie et le service des Polices sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour Ampliation :

- Le commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint Martin de Ré,
- Le Service des Polices,
- ALFRED'S BURGER représentée par M. GELU,
- Mme DELPLANQUE Audrey, Responsable Marché.

Fait à La Flotte, le 29 avril 2026

Le Maire,

Jean-Paul HÉRAUDEAU

